

21 avr 2006 -17:00

Conseil des Ministres du 21 avril 2006

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 21 avril 2006, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 21 avril 2006, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Premier Ministre a mis en évidence quelques grands dossiers à l'issue du Conseil des Ministres. Il a notamment épinglé la décision d'accélérer la procédure en matière de demandes d'asile. Depuis le mois de novembre, le nombre de demandes a baissé pour ne plus atteindre qu'un millier par mois mais l'arriéré reste important. Une réforme du Conseil d'Etat où se situe cet arriéré et une amélioration de la procédure doivent à la fois résorber l'arriéré et mieux protéger les nouveaux demandeurs. Le deuxième dossier important approuvé par le Conseil des Ministres est la prolongation de la période transitoire pour l'ouverture des frontières aux travailleurs des nouveaux pays membres de l'Union européenne. Le Conseil a aussi approuvé l'arrêté royal fixant la procédure relative à la demande d'autorisation d'occupation et de permis de travail pour les emplois dits difficiles à pourvoir. Le Conseil des Ministres a par ailleurs approuvé définitivement le texte de la loi sur la répartition des vols, texte qui peut donc être transmis au Parlement. Le législateur va donc pouvoir discuter des critères tandis que les régions sont priées d'établir un cadastre des bruits. On continuera par ailleurs à négocier en vue d'un accord de coopération entre le fédéral et les Régions.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be